

Votants : 89

Convocation du Conseil de Communauté :
le 6 décembre 2013

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 17 décembre 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 16 décembre 2013

FINANCES– CREATION D'UNE OPERATION " RESERVE FONCIERE "

Titulaires présents :

Geneviève GAILLARD, Thierry DEVAUTOUR, Serge MORIN, Stéphane PIERRON, Alain PARROT, Joël MISBERT, René MATHE, Pascal DUFORESTEL, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Joël BOURCHENIN, Gilbert BARANGER, Jean-Luc CLISSON, Dominique VALLEE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOUR, Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU, Bernard ADAM, Jacky AUBINEAU, Jérôme BALOGE, Chantal BARRE, Elisabeth BEAUVAIS, Georges BERDOLET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Dominique BOUTIN-GARCIA, Amaury BREUILLE, Annick DEFAYE, Patrick DELAUNAY, Daniel DULLIN, Francis DUPONT, Gwénaëlle FILLION-MIGNARD, Michel GENDREAU, Nicole GRAVAT, Emmanuel GROLLEAU, Véronique HENIN-FERRER, Anne LABBE, Patrice LAPLACE, Eliane LE MAITRE, Virginie LEONARD, Gaëlle MANGIN, Nicolas MARJAULT, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Christiane PINEAU, Christophe POIRIER, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Claire RICHECOEUR, Monique SAGOT, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Jean-Claude SUREAU, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ, Gérard ZABATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jacques BROSSARD à Georges BERDOLET, Brigitte COMPETISSA à Jean-Luc MORISSET, Nicole DAVID à Olivier MARIE, Maryvonne ARDOUIN à Chantal BARRE, Blanche BAMANA à Jean-Louis SIMON, Pilar BAUDIN à Jacques TAPIN, Julie BIRET à Nathalie SEGUIN, Elsie COLAS à Geneviève GAILLARD, Annie COUTUREAU à Hüseyin YILDIZ, Didier DAVID à Alain PARROT, Jean-Pierre GAILLARD à Annick DEFAYE, Christian GRELIER à Bernard ADAM, Nicole IZORE à Gérard ZABATTA, Anita JAGOUX à Gwénaëlle FILLION-MIGNARD, Aurélien MANSART à Michel GENDREAU, Germain MEHL à Gilbert BARANGER, Danielle NICORA à Monique SAGOT, Delphine PAGE à Jean-Claude SUREAU, Alain PIVETEAU à Pascal DUFORESTEL, Francis THIBAUDAULT à Serge MORIN

Titulaires absents suppléés :

Gérard LABORDERIE par Daniel DULLIN

Titulaires absents :

Gérard GIBAUT

Titulaires absents excusés :

Jacques BROSSARD, Michel SIMON, Brigitte COMPETISSA, Nicole DAVID, Maryvonne ARDOUIN, Blanche BAMANA, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Patrick BERNACCHI, Julie BIRET, Alain CHAUFFIER, Elsie COLAS, Annie COUTUREAU, Didier DAVID, Jean-Pierre GAILLARD, Christian GRELIER, Jacques GUILLOTEAU, Nicole IZORE, Anita JAGOUX, Guillaume JUIN, Jacqueline LEFEBVRE, Aurélien MANSART, Germain MEHL, Danielle NICORA, Delphine PAGE, Frédéric PASTOR, Alain PIVETEAU, Philippe REY, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Alain SAUVIAC, Francis THIBAUDAULT

Présidente de séance : Geneviève GAILLARD

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

Accusé de réception en préfecture 079-247900806-20131216-C21-12-2013-DE Date de télétransmission : 20/12/2013 Date de réception préfecture : 20/12/2013
--

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 16 DECEMBRE 2013

FINANCES – CREATION D'UNE OPERATION " RESERVE FONCIERE "

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition de la Présidente,

Dans le cadre de ses compétences, la CAN dispose de l'opportunité d'acheter des terrains ou des immeubles.

Depuis la réforme de la TVA immobilière, les collectivités peuvent être considérées comme assujetties à la TVA lorsqu'elles agissent dans le cadre d'une activité économique. Dans ce cas, les ventes de terrains à bâtir sont soumises à TVA.

Actuellement les ventes de terrains à bâtir, dans le cadre d'une opération commerciale, transitent au préalable par le budget Principal cependant ce budget n'est pas assujetti à la TVA et ne permet donc pas de déclarer la TVA par voie fiscale (TVA déductible et collectée).

Par ailleurs, la Direction Départementale des Finances Publiques nous recommande « s'agissant des activités des services assujettis à TVA autres que les Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) et les opérations d'aménagement, l'individualisation dans un budget annexe pour faciliter la mise en œuvre des obligations fiscales ».

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales (articles L2221-1 et suivants, et L2224-1 et suivants),
- L'article 256 A du code général des impôts,
- L'instruction n°3 A-3-10 du 15 mars 2010 relative à la TVA,
- L'instruction n°3 A-9-10 du 29 décembre 2010 relative à la TVA application aux opérations immobilières,
- L'instruction budgétaire et comptable M 14,

Considérant que l'achat et la vente de terrains ou d'immeubles par la Communauté d'Agglomération de Niort nécessite d'individualiser ces opérations dans un budget annexe,

Considérant le besoin immédiat de crédits de ce budget, il est proposé d'opter pour la solution d'une avance remboursable du budget principal au profit du budget annexe « Activités assujetties à TVA ». Le remboursement de l'avance s'effectuera après la revente des terrains acquis sur ce budget.

Accusé de réception en préfecture 079-247900806-20131216-C21-12-2013-DE Date de télétransmission : 20/12/2013 Date de réception préfecture : 20/12/2013
--

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Approuver la création d'une opération « réserves foncières » au sein du budget annexe Activités Assujetties à TVA nomenclature M14,
- Approuver le principe d'avance remboursable du budget principal s'agissant des réserves foncières,
- Autoriser la Présidence à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des services fiscaux.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 89
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20131216-C21-12-2013-DE
Date de télétransmission : 20/12/2013
Date de réception préfecture : 20/12/2013